



AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC

SERVICE DE COOPERATION ET  
D'ACTION CULTURELLE  
Enseignement Français

Rabat, le 11 février 2013

**Groupe Scolaire Paul Gauguin et Lycée Français d'Agadir**  
**Projet de mutualisation du dispositif d'enseignement français à Agadir**

*Compte rendu de la réunion d'information et de concertation*

*Samedi 2 février 2013*  
*au*  
*Lycée Français d'Agadir*

Annick LE NOUVEL, Christophe GACHET, adjoints au chef du Secteur géographique de l'AEFE  
Raoul GUINEZ, Conseiller culturel adjoint, Guillaume CARIO, proviseur adjoint au SCAC

## SOMMAIRE

### I - Constats

Rappel de la situation concurrentielle de l'enseignement français à Agadir

Analyse des faiblesses et contraintes du dispositif actuel

- Sur le plan pédagogique
- Sur le plan immobilier
- Sur le plan des effectifs
- Sur le plan budgétaire

### II - Présentation des 4 scénarios étudiés par l'AEFE et l'OSUI

Scénario 1 : maintien de l'AEFE et de l'OSUI sur leurs sites actuels

Scénario 2 : maintien de l'AEFE et de l'OSUI : primaire à Gauguin, collège/lycée au LFA

Scénario 3 : fusion des deux établissements avec gestion par l'AEFE

Scénario 4 : fusion des deux établissements avec gestion par l'OSUI

### III - Analyse détaillée du scénario 4, seul envisagé par l'AEFE et l'OSUI

La faisabilité immobilière

La question des droits de scolarité

Le réemploi au LFA des personnels de Gauguin

Annexes sur les effectifs et les admissions

# I- LES CONSTATS

## 1 - L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A AGADIR : UNE SITUATION CONCURRENTIELLE

Le Groupe Scolaire Paul Gauguin (AEFE) et le Lycée Français d'Agadir (MLF/OSUI) ne proposent plus à ce jour une offre pédagogique complémentaire, mais **concurrente** :

Il y a bien un seul second cycle de lycée (seconde à terminale), mais tous les autres cycles d'études (maternelle, élémentaire, collège) sont proposés par chacun des deux établissements.

Cette concurrence au lieu de créer une émulation affaiblit les deux établissements en raison d'un vivier d'élèves insuffisant.

## 2 - LE DISPOSITIF PEDAGOGIQUE ET SES FAIBLESSES

2 collèges de très petite taille : 2 divisions seulement par niveau de la maternelle à la 3<sup>e</sup> à Gauguin.  
2 divisions par niveau, voire 1 seule jusqu'en troisième, au LFA.

Manque de souplesse de l'organisation pédagogique : composition des classes, mêmes professeurs sur tout un cycle d'enseignement, choix d'options limités...

Petites équipes pédagogiques : faible nombre d'enseignants par discipline en collège.

## 3 - LES STRUCTURES IMMOBILIERES PRESENTENT DE FORTES CONTRAINTES

Aucun des 2 établissements n'avait, jusqu'à une période récente, la capacité d'accueil suffisante pour réunir l'ensemble des élèves de l'enseignement français à Agadir :

Le Groupe Scolaire Paul Gauguin (AEFE) est installé en centre ville sur un terrain contigu à celui de l'Institut Français d'Agadir, mis à disposition gratuitement par l'Etat marocain.  
Il dispose de bâtiments préfabriqués construits pour la plupart en 1962, très vétustes en dépit de quelques rénovations ces deux dernières années. Coût de la reconstruction : 4,84 M€  
Effectifs actuels : 571 élèves (329 en primaire et 242 en collège).

Le Lycée Français d'Agadir (OSUI) est installé en périphérie de la ville sur un terrain agrandi par l'acquisition en 2010 de deux nouvelles parcelles attenantes et la construction en 2011 d'un nouveau bâtiment qui augmente considérablement les capacités d'accueil.  
Effectifs actuels : 690 élèves (249 en primaire, 184 en collège et 257 en lycée).  
84% des élèves sont marocains.

**Les agrandissements récents engagés par le LFA permettent d'envisager aujourd'hui sous un nouveau jour la question de la présence de l'AEFE et de l'OSUI dans cette ville.**

## 4 - L'EVOLUTION PREOCCUPANTE DES EFFECTIFS

Stagnation, d'une part, des effectifs depuis 4 ans à Gauguin (570 élèves),  
Faible augmentation, d'autre part, pendant la même période, de ceux du LFA (660 à 690 élèves).

Cette situation rend la mutualisation des moyens d'autant plus nécessaire que le vivier d'élèves sur Agadir et sa région est insuffisant pour alimenter les deux établissements.

### EFFECTIFS DU LFA EN MATERNELLE DEPUIS 2003

LFA	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	
Maternelle	73	76	85	59	59	79	74	56	50	48	-34%

### EFFECTIFS EN MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE GAUGUIN DEPUIS 2003

Gauguin	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	
Maternelle	73	57	55	47	47	48	56	53	54	55	-25%

### EFFECTIF TOTAL EN MATERNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A AGADIR DEPUIS 2003

Total	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	Δ
Maternelle	146	133	140	106	106	127	130	109	104	103	-29%

**Commentaires :** les entrées en maternelle sont en diminution sensible, déséquilibrant ainsi la structure de l'ensemble des effectifs. La faible demande de scolarisation rend difficile la ventilation des élèves sur les deux écoles primaires, sachant qu'il n'est pas possible de consolider les effectifs du LFA en maternelle sans mettre en difficulté Gauguin et réciproquement.

### EVOLUTION 2008-2012 DES NOUVEAUX ENTRANTS ADMIS SUR TESTS-CONCOURS ET SANS TEST

Niveaux	2008			2010			2012		
	Tests	ST	Ttl	Tests	ST	Ttl	Tests	ST	Ttl
<b>MS</b>	43	20	<b>63</b>	30	20	<b>50</b>	33	14	<b>47</b>
<b>GS</b>	15	7	<b>22</b>	17	7	<b>24</b>	23	12	<b>35</b>
<b>Total Maternelle</b>	<b>58</b>	<b>27</b>	<b>85</b>	<b>47</b>	<b>27</b>	<b>74</b>	<b>56</b>	<b>26</b>	<b>82</b>

**Légende :** Tests : élèves admis sur test-concours

ST : élèves admis sans test concours (principalement élèves français)

### Commentaires

Le nombre de candidats aux tests d'admission stagne ou diminue.

Les nouveaux entrants n'augmentent pas, voire diminuent certaines années.

### EVOLUTION DU NOMBRE DE DIVISIONS

Elle montre la difficulté d'étoffer les effectifs par la base (maternelle) :

<b>MS</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Gauguin (divisions)	1	0,65	0,6	0,5
Effectif	26	17	16	17
LFA (divisions)	1	1	1	1
Effectif	26	25	20	24

<b>GS</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Gauguin (divisions)	1	1,3	1,4	1,5
Effectif	30	36	38	36
LFA (divisions)	2	1	1	1
Effectif	47	31	31	23

<b>CP</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Gauguin (divisions)	2	2	2	2
Effectif	54	47	49	53
LFA (divisions)	2	2	1	1
Effectif	49	52	31	31

## 5 – LES ASPECTS FINANCIERS ET BUDGETAIRES : DES CONTRAINTES MAJEURES

Un écart important des droits de scolarité dans les deux établissements. Ils sont supérieurs de 840 à 1150 € au LFA.

De nombreuses récurrences de coût : ventilation des moyens d'enseignement plus importante que dans un collège de taille ordinaire, doublons multiples (personnels administratifs, deux BCD et deux CDI, impossibilité d'offrir dans certaines disciplines des services complets d'enseignement...).

Pour la première fois, le LFA a vu à la rentrée 2012 ses effectifs diminuer de l'équivalent de presque deux divisions, à la fois par la baisse de la demande scolaire en maternelle, et par l'effet produit par l'évolution de l'aide aux familles françaises (bourses). Ces difficultés, structurelles et durables, se traduiront inévitablement par une hausse significative des droits de scolarité. Elles montrent bien le "coût de l'inaction", et donc la nécessité de rationaliser l'offre scolaire dans les plus brefs délais.

La vétusté de Gauguin rend inenvisageable une simple rénovation (structure non adaptée à une mise aux normes de sécurité). Mais une reconstruction complète est hors de portée financière pour l'AEFE (près de 5 M€). En effet, l'AEFE ne pourrait financer la totalité d'un tel investissement sans la contribution des familles. Or, la capacité contributive des familles est très limitée, et l'AEFE ne pourrait investir au delà de la part mise en réserve sur la contribution des familles d'Agadir, car elle doit répartir l'effort d'investissement sur l'ensemble du réseau Maroc. De plus, un tel investissement, compte tenu du contexte, ne résoudrait en rien la problématique évoquée plus haut et ne pourrait être considérée par l'Etat comme une priorité.

Par ailleurs dans le contexte budgétaire français actuel, il n'est pas prévu de desserrer significativement le plafond d'emplois de l'AEFE. Il n'est donc pas possible pour l'AEFE d'envisager une augmentation du nombre de résidents et d'expatriés dans son EGD.

Devant les constats évoqués ci-dessus, la question a été posée, depuis plusieurs années, par l'Inspection Générale du Ministère des Affaires Etrangères et par l'Inspection Générale de l'Education Nationale (rapport d'audit en 2009), du maintien de deux sites accueillant des structures identiques à Agadir.

Le rapport du sénateur André Ferrand au Premier Ministre («Financements de l'enseignement français à l'étranger : réagir et s'unir pour un nouvel élan»), évoquait déjà cette situation concurrentielle en juillet 2004.

## II- PRESENTATION DES 4 SCENARIOS ETUDIES PAR L'AEFE ET L'OSUI

**Méthode :** étudier les avantages et les inconvénients de chaque scénario, selon les thèmes suivants :

- Les effectifs
- La situation immobilière
- Les droits de scolarité
- La situation des personnels
- L'équilibre budgétaire des établissements

## SCENARIO 1

### MAINTIEN DE L'AEFE ET DE L'OSUI SUR CHACUN DE LEUR SITE

#### Situation immobilière

Ce scénario nécessiterait la **reconstruction de Gauguin** à l'identique sur le site. Or, cela représenterait un coût très élevé pour l'AEFE (évalué à ce jour à **4,84M€** par l'antenne immobilière AEFE de Rabat), et donc inévitablement une hausse considérable des frais de scolarité à Gauguin (25 à 30%).

## La reconstruction de Gauguin

<p>1) <u>Données et objectifs programmatiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Structure pédagogique identique</li><li>- Amélioration Offre pédagogique</li><li>- Construction pérenne</li></ul> <p>2) <u>Éléments chiffrés</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 5000m<sup>2</sup> à construire, 6000m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs à aménager</li><li>- Coût de l'opération de <b>4,84M€ TTC</b> hors mobilier</li><li>- 79,1% pour les travaux , et 12,0% pour les P.I et frais divers et 8,9 provision phasage et imprévu</li><li>- Neuf 6200/m<sup>2</sup></li></ul>
--

<p><u>Avantages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pérennité et qualité des constructions</li><li>- Installations sportives et lieux de vie</li><li>- proximité avec l'institut</li></ul>
--

<p><u>Inconvénients :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Coût</li><li>- Sous utilisation de certains locaux pédagogiques</li><li>- Scolarité sur deux sites</li><li>- Nuisances et gestion de chantier</li></ul>
---

#### Effectifs

De plus, et surtout, cette hypothèse ne permettrait pas d'échapper à la question de la concurrence entre établissements, puisqu'elle ne résoudrait pas le problème du vivier insuffisant pour alimenter les deux écoles.

#### Equilibre budgétaire des établissements et droits de scolarité

L'équilibre budgétaire du LFA resterait impossible. Or, le lycée ne peut vivre que si le budget est à l'équilibre. La conséquence immédiate serait une hausse très forte des frais de scolarité au LFA, de la maternelle à la terminale.

Au final, les parents d'élèves de Gauguin subiraient une hausse très forte des droits d'écologie pour leurs enfants scolarisés dans les deux établissements.

## SCENARIO 2

### MAINTIEN DE L'AEFE ET DE L'OSUI : PRIMAIRE A GAUGUIN, COLLEGE/LYCEE AU LFA

Dans cette hypothèse, il conviendrait de transférer les 8 classes de collège de Gauguin au LFA (242 élèves, de la 6ème à la 3ème) et reconstruire une école primaire sur le site de Gauguin. Deux formules sont possibles :

**Scénario 2-1 : tous les élèves du primaire (AEFE et OSUI) sont accueillis sur le site de Gauguin et les élèves de collège de Gauguin (242 élèves) sont transférés au LFA.**

#### Effectifs

Cette hypothèse réglerait le problème de la concurrence entre établissements pour le vivier d'élèves à l'entrée en maternelle.

#### Situation immobilière

Elle supposerait la reconstruction d'une école primaire à Gauguin (au lieu d'un groupe scolaire école-collège), donc pour un coût moindre que dans le scénario 1. Ce coût est évalué aujourd'hui à **2,5 M€**

## Solution Mixte

#### 1) Données et objectifs programmatiques

- Structure pédagogique fusionnée avec augmentation en maternelle (+1PS et +1MS/GS) idem Fusion
- Primaire regroupé sur le site de Gauguin et secondaire sur le site du LFA
- Amélioration Offre pédagogique
- Pérennité de la construction

#### 2) Éléments chiffrés

- 2200 m<sup>2</sup> à construire, 1000m<sup>2</sup> à rénover, 6500m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs à retraiter
- Coût de l'opération de **2,5 M€ TTC** hors mobilier  
+ qq travaux de rénovation au LFA
- 79,1% pour les travaux, et 12,0% pour les P.I et frais divers et 8,9% provision imprévu

#### Avantages :

- Pérennité des constructions
- Amélioration de l'offre pédagogique
- Optimisation de l'utilisation des locaux
- Localisation adaptée au primaire
- Extension ultérieure possible
- Synergies avec institut

#### Inconvénients :

- Scolarité sur deux sites
- Coût de construction
- Coût d'entretien et de gestion plus élevé
- Remise à niveau possible sur certains locaux
- Phasage travaux en site occupé

**Hypothèse inenvisageable pour l'Équilibre budgétaire du LFA**

### **Equilibre budgétaire des établissements et droits de scolarité**

Les hausses de frais de scolarité pour les parents d'élèves de Gauguin seraient donc moindres que dans le scénario 1, mais seraient néanmoins importantes (financement de la reconstruction).

En revanche, cette hypothèse n'est pas envisageable pour le LFA. Le déséquilibre budgétaire de l'établissement engendré aggraverait sa situation déficitaire. En effet, le LFA gagnerait les élèves de collège mais perdrait dans le même temps les élèves de primaire dont le coût de scolarisation est moins élevé qu'en collège. Cette évolution entraînerait une hausse importante des frais de scolarité au LFA.

### **Scénario 2-2 : CHAQUE ETABLISSEMENT CONSERVERAIT SES ELEVES DU PRIMAIRE ET LE LFA ACCUEILLERAIT LES ELEVES DE COLLEGE DE GAUGUIN**

#### **Situation immobilière**

La reconstruction nécessaire sur le site de Gauguin serait moins coûteuse car il pourrait être envisagé la reconstruction d'une école primaire de plus petite taille (242 élèves de moins, soit 8 salles de classe de moins).

#### **Equilibre budgétaire des établissements et droits de scolarité :**

La situation budgétaire du LFA serait moins défavorable, mais toujours déficitaire. L'apport des élèves de collège améliorerait les recettes mais ne suffirait pas à rééquilibrer le budget, car ces recettes nouvelles financeraient les créations de postes d'enseignants.

#### **Situation des personnels :**

Les moyens budgétaires du LFA ne lui permettraient pas de réemployer la totalité des 9 personnels titulaires résidents AEFÉ exerçant actuellement en collège à Gauguin compte tenu du coût de leur rémunération. Le LFA serait conduit à créer des postes d'enseignants de droit local, moins onéreux pour l'établissement. (le coût moyen d'un titulaire en détachement administratif au LFA est de 70 500 €).

#### **Effectifs :**

Dans cette hypothèse, la situation de concurrence entre les deux établissements concernant le vivier alimentant les deux écoles primaires serait maintenue et continuerait à fragiliser la pérennité des deux établissements.



## SCENARIO 3

### FUSION DES DEUX ETABLISSEMENTS SUR LE SITE DU LFA AVEC GESTION PAR L'AEFE

Deux formules sont envisageables :

#### **Scénario 3-1 : REGROUPEMENT DE TOUS LES ELEVES SUR LE SITE DE GAUGUIN**

Ce scénario est irréalisable par manque de surface : 10600m<sup>2</sup> de surface au sol disponible, ce qui est à l'évidence insuffisant.

#### **Scénario 3-2 : REGROUPEMENT DE TOUS LES ELEVES SUR LE LFA**

##### **Equilibre budgétaire des établissements :**

Ce scénario supposerait l'accord de l'OSUI et des parents d'élèves fondateurs du LFA et nécessiterait :

- soit la mise à disposition du LFA à l'AEFE : inenvisageable par l'OSUI pour des raisons financières.
- soit une vente : inenvisageable par l'AEFE car trop coûteux. En effet le prix du rachat du LFA viendrait s'ajouter au coût de l'agrandissement indispensable pour que le LFA puisse accueillir l'ensemble des élèves d'Agadir sur son site (agrandissement évalué à **1,33 M€** par le Service immobilier de l'AEFE) ;
- soit une location du LFA par l'AEFE : non prévu dans les accords bilatéraux, possibilité juridique ? Détermination du montant du loyer ?

##### **Contrainte du plafond d'emplois :**

Ce scénario soulève le problème de la création de nouveaux postes d'enseignants titulaires résidents.

L'AEFE est déjà soumise par le ministère du Budget à un plafond d'emplois qui ne lui permet pas de créer de nouveaux postes d'enseignants résidents au Maroc. Ce scénario nécessiterait non seulement le maintien des 21 postes actuels de Gauguin mais surtout la création de 18 postes supplémentaires de résidents pour le réemploi des titulaires exerçant actuellement au LFA en tant que détachés administratifs. Cette hypothèse n'est absolument pas envisageable par l'AEFE.

##### **Droits de scolarité :**

Nonobstant la contrainte du plafond d'emplois, cette hypothèse entraînerait une forte hausse des frais de scolarité.

## SCENARIO 4

### FUSION DES DEUX ETABLISSEMENTS SUR LE SITE DU LFA AVEC GESTION PAR L'OSUI

#### **Situation immobilière :**

Les agrandissements déjà engagés par le LFA en 2011 permettent d'envisager le regroupement des 1250 élèves sur le seul site du LFA, moyennant des réaménagements de locaux existants et un agrandissement de la partie lycée. Le coût de ces travaux est évalué à **1,33M€** et serait pris en charge par l'AEFE.

#### **Effectifs :**

Un seul établissement sur le site du LFA permettrait d'accueillir entre 1250 et 1500 élèves, répartis au maximum en une cinquantaine de divisions. Ce scénario résout la situation concurrentielle entre les deux établissements. Le projet immobilier intègre une marge qui permet d'absorber une hausse ultérieure des effectifs.

#### **Equilibre budgétaire de l'établissement :**

Cette fusion permet au LFA de revenir à l'équilibre budgétaire par l'apport des droits de scolarité des 570 élèves du primaire et du collège de Gauguin. Les dépenses supplémentaires nécessaires (ouverture de classe, recrutement d'enseignants titulaires) seraient couvertes par les recettes nouvelles.

#### **Droits de scolarité :**

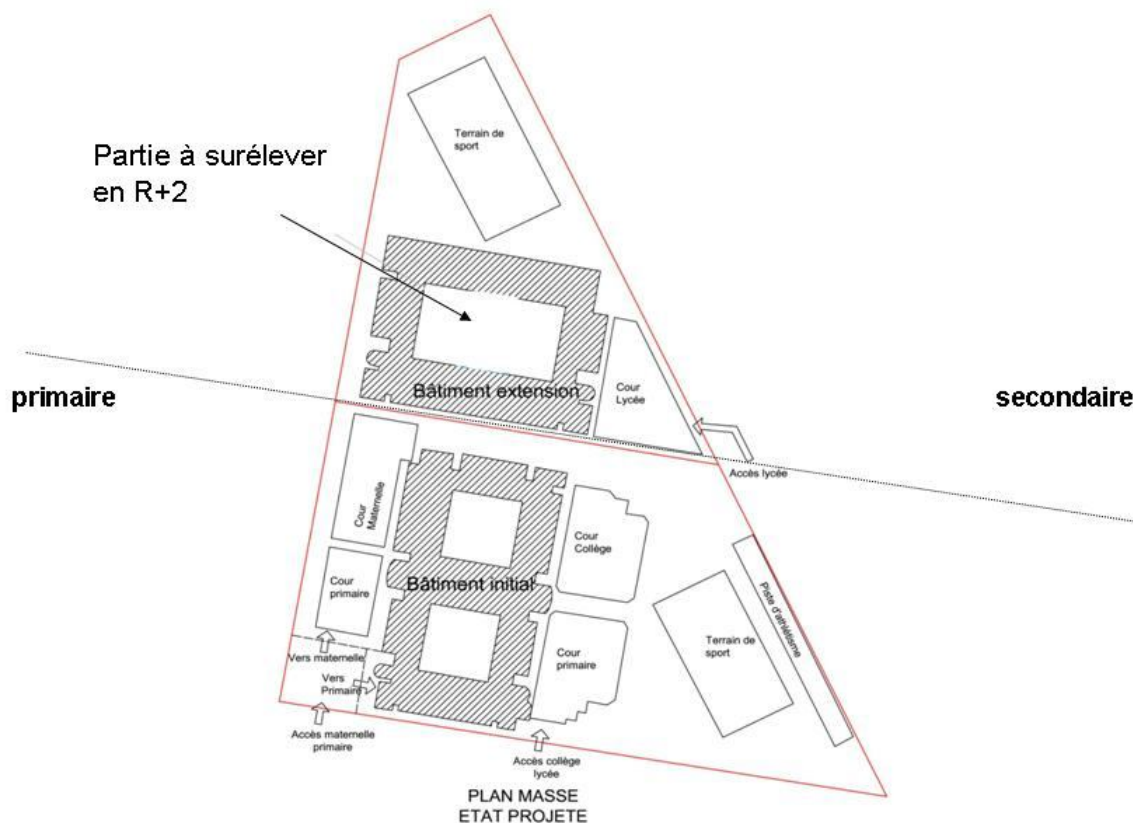
L'amélioration de la situation financière du LFA permettrait d'éviter des hausses importantes des frais de scolarité, inévitables dans le maintien de la situation actuelle comme dans les autres scénarios. Un accompagnement financier des familles non boursières est prévu par l'AEFE pendant 10 ans.

### III- ANALYSE DETAILLEE DU SCENARIO 4, SEUL ENVISAGEE PAR L'AEFE ET L'OSUI

#### 1- LA FAISABILITE IMMOBILIERE

Etude de faisabilité du Service immobilier de l'AEFE (antenne immobilière de Rabat)

## FUSION : Faisabilité spatiale

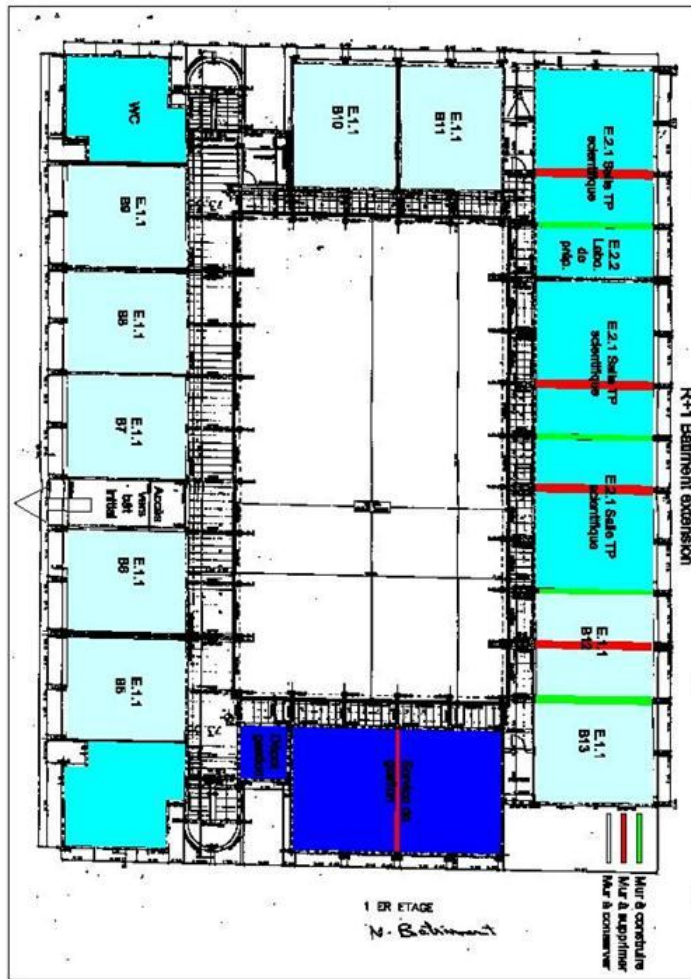






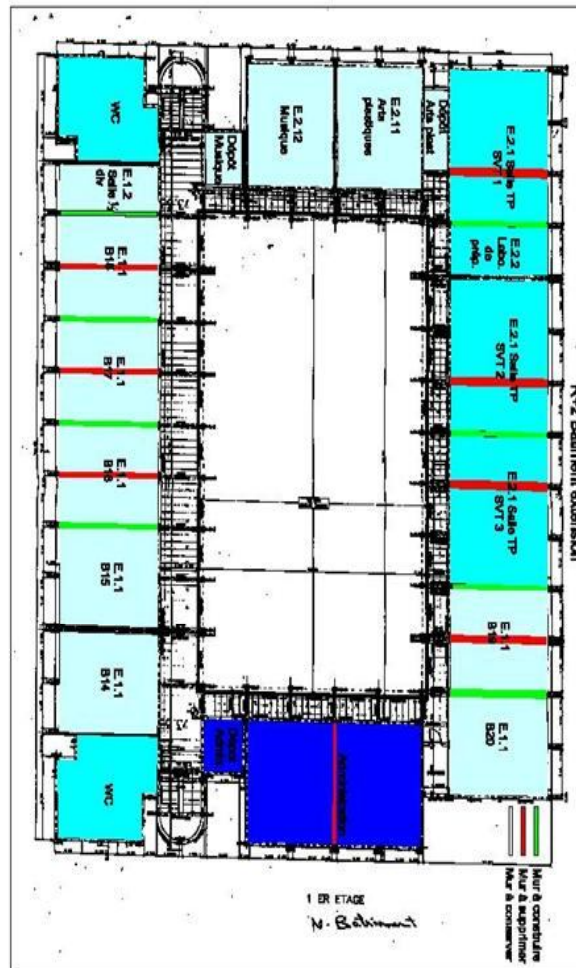


# R+1 secondaire





# R+2 secondaire (étage à surélever)





## 2- LA QUESTION DES DROITS DE SCOLARITE

### A- Constats

- **DROITS ANNUELS DE SCOLARITE**

Différentiels de frais de scolarité AEFÉ / OSUI à Agadir (hors droits de première inscription versés à l'OSUI)

#### Elèves français

en euros				en dirhams			
	AEFE	OSUI	Différentiel		AEFE	OSUI	Différentiel
Maternelle	2318	3157	<b>+839</b>	Maternelle	25760	35082	+ 9322
Elémentaire	2011	3157	<b>+1146</b>	Elémentaire	22350	35082	+ 12732
Collège	2307	3196	<b>+889</b>	Collège	25640	35520	+ 9880
Lycée		4494		Lycée		49938	

On voit que les familles françaises seraient amenées à devoir payer **840 €** de plus qu'actuellement en maternelle, **1150 €** en élémentaire et **890 €** en collège.

#### Elèves marocains

en euros				en dirhams			
	AEFE	OSUI	Différentiel		AEFE	OSUI	Différentiel
Maternelle	3152	3157	<b>+ 4</b>	Maternelle	35030	35082	+ 52
Elémentaire	2756	3157	<b>+ 400</b>	Elémentaire	30630	35082	+ 4452
Collège	3141	3196	<b>+ 54</b>	Collège	34910	35520	+ 610
Lycée		4494		Lycée		49938	

Les élèves de nationalité marocaine subiraient des hausses moins importantes que les élèves français. En élémentaire, cependant, pour compenser ce surcoût, les familles marocaines devraient déboursier **400 €** de plus qu'actuellement à l'AEFE.

#### Elèves étrangers de nationalité tierce

en euros				en dirhams			
	AEFE	OSUI	Différentiel		AEFE	OSUI	Différentiel
Maternelle	4189	3157	<b>-1032</b>	Maternelle	46550	35082	- 11468
Elémentaire	3647	3157	<b>-490</b>	Elémentaire	40530	35082	- 5448
Collège	4219	3196	<b>-1022</b>	Collège	46880	35520	- 11360
Lycée		4494		Lycée		49938	

Enfin, les élèves de nationalité tierce, très minoritaires (30 élèves à Gauguin), paieraient beaucoup moins cher qu'actuellement la scolarité de leurs enfants.

- **DROITS DE PREMIERE INSCRIPTION (DPI)**

DPI du LFA

25 000 MAD, soit **2250 €** (tarif unique).

DPI de Gauguin

11 000 MAD (Français),

17 000 MAD (Marocains)

20 000 MAD (nationalités tierces), soit respectivement **990 €, 1530 € et 1800 €**

Le différentiel par rapport à Gauguin s'établit à

+ **1260 €** pour les Français,

+ **720 €** pour les Marocains

+ **450 €** pour les nationalités tierces.

## B- Principes de compensation envisagés dans le scénario 4

### • Droits de scolarité

Il pourrait être retenu un principe de compensation partielle et dégressive sur 10 ans, financée par l'AEFE, qui verserait une subvention à l'OSUI pour accompagner :

- **Les élèves français** de la maternelle à la 3<sup>ème</sup> déjà scolarisés à Gauguin et au LFA et élèves qui entreraient au LFA de la maternelle à la 3<sup>ème</sup>.

- **Les élèves marocains** scolarisés actuellement à Gauguin qui seraient en élémentaire (du CP au CM2) au LFA après la fusion.

Les compensations financières de l'AEFE pourraient être versées de siège à siège.

Sur les bases proposées, l'OSUI appliquerait pendant 10 ans aux familles concernées les tarifs progressifs prévus sous la forme d'une facturation faisant apparaître une réduction intitulée « participation AEFE ».

### Modalités

Les simulations qui suivent sont calculées sur la base des tarifs 2012-2013 des deux établissements, à tarifs constants pendant 10 ans. Il n'est pas possible de présenter d'hypothétiques hausses sur une longue durée. Les tableaux qui suivent font donc apparaître à tarifs constants le surcoût progressif pour les familles des frais de scolarité, par rapport aux tarifs qu'elles paieraient si leurs enfants restaient à l'AEFE.

### Elèves français

L'AEFE accompagnerait les élèves français de Gauguin déjà inscrits actuellement ainsi que tous les entrants français pendant 10 ans, avec deux types d'aides, qui s'additionneraient :

#### 1) un abattement forfaitaire annuel déduit des droits de scolarité :

En maternelle : **5300 MAD** de 2013 à 2022

En élémentaire : **8700 MAD** de 2014 à 2023

En collège : **9900 MAD** de 2014 à 2023

#### 2) un « lissage » sur 10 ans :

l'AEFE prendrait en charge une partie du différentiel restant après un abattement forfaitaire, selon un principe de dégressivité de 10% par an, présenté ci-dessous :

#### Pour les élèves scolarisés en maternelle entre septembre 2013 et juin 2023

<b>Maternelle Français</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Différentiel de tarifs arrondi	9300	9300	9300	9300	9300	9300	9300	9300	9300	9300	
Abattement forfaitaire AEFE	5300	5300	5300	5300	5300	5300	5300	5300	5300	5300	
Différentiel restant	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	
Lissage progressif pris en charge par l'AEFE	3600	3200	2800	2400	2000	1600	1200	800	400	0	
Total prise en charge AEFE	8900	8500	8100	7700	7300	6900	6500	6100	5700	5300	
Part du différentiel restant à la charge de la famille	400	800	1200	1600	2000	2400	2800	3200	3600	4000	

**Pour les élèves scolarisés en élémentaire entre septembre 2014 et juin 2024**

<b>Elémentaire Français</b>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Différentiel de tarifs arrondi		12700	12700	12700	12700	12700	12700	12700	12700	12700	12700
Abattement forfaitaire AEFE		8700	8700	8700	8700	8700	8700	8700	8700	8700	8700
Différentiel restant		4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000
Lissage progressif pris en charge par l'AEFE		3600	3200	2800	2400	2000	1600	1200	800	400	0
Total prise en charge AEFE		12300	11900	11500	11100	10700	10300	9900	9500	9100	8700
Part du différentiel restant à la charge de la famille		400	800	1200	1600	2000	2400	2800	3200	3600	4000

**Pour les élèves scolarisés en collège entre septembre 2014 et juin 2024**

<b>Collège Français</b>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Différentiel de tarifs arrondi		9900	9900	9900	9900	9900	9900	9900	9900	9900	9900
Abattement forfaitaire AEFE		5900	5900	5900	5900	5900	5900	5900	5900	5900	5900
Différentiel restant		4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000	4000
Lissage progressif pris en charge par l'AEFE		3600	3200	2800	2400	2000	1600	1200	800	400	0
Total prise en charge AEFE		9500	9100	8700	8300	7900	7500	7100	6700	6300	5900
Part du différentiel restant à la charge de la famille		400	800	1200	1600	2000	2400	2800	3200	3600	4000

**Elèves marocains**

L'AEFE accompagnerait les élèves marocains scolarisés actuellement à Gauguin et qui seraient inscrits au LFA, après fusion, en élémentaire.

**Principe : « lissage » sur 5 ans** : L'AEFE prendrait en charge une partie du différentiel (4500 MAD), selon un principe de dégressivité de 10% par an de 2014 à 2018, comme présenté ci-dessous :

<b>Elémentaire Marocains</b>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Différentiel de tarifs arrondi		4500	4500	4500	4500	4500	4500
Lissage progressif pris en charge par l'AEFE		4050	3600	2700	1800	900	0
Part du différentiel restant à la charge de la famille		450	900	1800	2700	3600	4500

• **2) Les DPI**

Les élèves déjà inscrits à Gauguin seraient exonérés de DPI en intégrant le LFA en cours de scolarité primaire ou en collège.

Les élèves français « nouveaux entrants » à partir de septembre 2013 en maternelle et à partir de septembre 2014 pour les autres niveaux (du CP à la 3<sup>ème</sup>) paieraient le DPI au tarif appliqué dans le réseau AEFE du Maroc.

Les élèves marocains « nouveau entrants » à partir de septembre 2013 en maternelle et à partir de septembre 2014 pour les autres niveaux (du CP à la 3<sup>ème</sup>) paieraient le DPI au tarif du LFA.

### 3- LE REEMPLOI AU LFA DES PERSONNELS DE GAUGUIN

#### Précisions de vocabulaire :

On appelle « **résident** » un enseignant titulaire de l'Education Nationale française recruté sur concours (concours de recrutement de professeurs des écoles/CRPE, CAPES ou Agrégation) en position de détachement administratif auprès de l'AEFE à l'étranger.

On appelle « **détaché administratif** » un enseignant titulaire de l'Education Nationale française recruté sur concours (CRPE, CAPES ou Agrégation) en position de détachement administratif auprès de l'OSUI à l'étranger.

Un personnel titulaire de l'Education Nationale peut donc exercer avec le même degré de qualification, soit à l'AEFE en tant que résident, soit à l'OSUI en tant que détaché administratif.

#### SITUATION ACTUELLE DES PERSONNELS ET DES POSTES

<b>GS Paul Gauguin</b>	<b>Lycée Français d'Agadir</b>
------------------------	--------------------------------

<b>Titulaires de l'Education nationale</b>			
Titulaires détachés expatriés*	2	<i>Titulaires détachés administratifs</i>	18
Titulaires détachés résidents**	21		
Titulaires en contrat local (TNR)	1	<i>Titulaires en contrat local</i>	4

<b>Recrutés locaux</b>			
Administration-service	10	<i>Administration-service</i>	20
Enseignants 1er et 2nd degrés	6	<i>Enseignants 1er et 2nd degrés</i>	21
Enseignants d'arabe MEN marocain	6	<i>Enseignants d'arabe MEN marocain</i>	5

\* Principal du groupe scolaire Paul Gauguin et 1 enseignant expatrié en fin de mission au 31/08/2013, aucun des deux n'étant concerné par le réemploi au LFA

\*\* Dont le directeur du primaire de Gauguin, non concerné par le réemploi au LFA

#### A- LES PERSONNELS DE GAUGUIN

Chaque membre du personnel serait accompagné individuellement dans sa mobilité (vers le LFA ou le réseau AEFE s'il ne souhaite pas aller au LFA). Un entretien individuel aurait lieu avec Jean-Paul SEITZ, principal du groupe scolaire Gauguin, et Guillaume CARIO, chargé de mission au SCAC. Il n'y aura pas de licenciement.

- ENSEIGNANTS RESIDENTS (TITULAIRES DE L'EDUCATION NATIONALE) :

Le nombre de résidents de Gauguin qui serait transféré au LFA serait de 15, soit un taux de 75% des détachés qui correspond aux besoins estimés en personnels du LFA en fonction du nouvel effectif élèves, tout en prenant en considération les coûts prévisionnels du LFA.

Ce taux de 75% correspond au niveau d'encadrement moyen dans le réseau de l'AEFE au Maroc.

Les enseignants de Gauguin désirant rester à Agadir pourraient bénéficier des contrats OSUI de 3 ans renouvelables par tacite reconduction.

Les personnels résidents qui souhaiteraient participer au mouvement des résidents (Maroc ou hors Maroc) pourraient le faire en justifiant leur demande par une mesure de carte scolaire. Ils bénéficieraient ainsi de l'avantage lié à cette disposition. La mesure de carte scolaire ne serait effective que l'année de fermeture de l'établissement, les candidats joignant à leur dossier de candidature un courrier de la DRH qui les placerait en « priorité 2 » derrière les titulaires non résidents (TNR) du pays demandé.

Concernant l'éventuel transfert des deux classes de maternelle en septembre 2013 : deux enseignants résidents du primaire à Gauguin, auraient la possibilité d'aller au LFA. Ils seraient susceptibles d'enseigner en maternelle ou en élémentaire.

### **Autres éléments concernant les différences de rémunération entre l'AEFE et l'OSUI**

Le coût moyen employeur est de **63 500 €** pour un titulaire détaché résident de l'AEFE et de **70.500 €** pour un titulaire détaché administratif de l'OSUI.

Les titulaires détachés à l'OSUI bénéficient en effet d'une rémunération légèrement supérieure à celle des résidents détachés à l'AEFE, d'une prime de fin d'année et d'un billet d'avion par an pour la France, ainsi que de l'exonération des frais d'écolage pour leurs enfants.

Que les enseignants soient à l'AEFE ou à l'OSUI, ils bénéficient des mêmes avancements, des mêmes bonifications et des mêmes grilles de référence (fonction publique).

L'OSUI s'engage à reprendre 15 enseignants détachés venant de Gauguin.

- **PERSONNELS DE DROIT LOCAL**

Les personnels administratifs et de service qui souhaiteraient rester à Agadir, pourraient être repris sur un poste identique au LFA ou évoluer vers d'autres fonctions en adéquation avec leurs compétences et les besoins du service. Dans les cas de doublons (personnels assurant des missions identiques dans les deux établissements), la situation serait étudiée individuellement.

Pour les agents de service, deux d'entre eux souhaiteraient quitter Agadir.

En cas de reclassement impossible dans la grille de salaire OSUI d'un agent AEFE, une compensation sous forme de prime pourrait être versée par l'AEFE au moment du transfert.

Pour les 2 ASEM : l'une demanderait à partir à la retraite (étude de faisabilité en cours), l'autre serait reprise au LFA.

L'exonération des frais d'écolage ne concernerait que les personnels en contrat local employés à temps plein.

Les grilles de rémunération seraient celles de l'OSUI

### **B- LES PERSONNELS DU LFA**

La mesure de carte scolaire ne pourrait pas bénéficier aux enseignants détachés de l'OSUI, dans le cadre de cette fusion, car les procédures de recrutement des résidents de l'AEFE ne peuvent pas s'appliquer à l'OSUI.

### **C- PROPOSITION DE CALENDRIER**

Les dates ne sont données qu'à titre indicatif et tiennent compte des travaux d'aménagement et d'extension qui seraient à réaliser au LFA.

Rentrée 2013 : transfert des élèves de maternelle.

Rentrée 2014 : transfert des élèves des classes élémentaires et du collège.

Les enseignants ont fait part de leur inquiétude quant à cette mutualisation et souhaitent disposer d'éléments chiffrés afin d'analyser plus précisément les différentes possibilités. Ils demandent des engagements écrits de l'OSUI dans le cadre d'un accord signé entre l'AEFE et la MLF/OSUI.

## Annexes

**Tableau 1 : Effectifs LFA sur 10 ans**

LFA	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	
Maternelle	73	76	85	59	59	79	74	56	50	48	-34%
Elémentaire	137	138	144	176	177	187	211	232	216	194	42%
Collège	126	134	123	116	116	122	130	145	167	184	46%
Lycée	189	166	176	194	195	227	241	261	272	256	35%
Total	525	514	528	545	547	615	656	694	705	682	30%
Divisions	20	19	21	22	21	23	24	27	27	27	

**Tableau 2 : Effectifs Gauguin sur 10 ans**

Gauguin	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	
Maternelle	73	57	55	47	47	48	56	53	54	54	-25%
Elémentaire	259	243	249	263	264	271	277	255	256	275	6%
Collège	225	233	234	234	238	249	247	247	247	242	8%
Total	557	533	538	544	549	568	580	555	557	573	3%
Divisions					20	20	20	20	20	20	

**Tableau 3 : Effectifs totaux AGADIR : évolution sur 10 ans**

Total	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	Δ
Maternelle	146	133	140	106	106	127	130	109	104	103	-29%
Elémentaire	396	381	393	439	441	458	488	487	472	468	18%
Collège	351	367	357	350	354	371	377	392	414	428	22%
Lycée	189	166	176	194	195	227	241	261	272	256	35%
Total	1082	1047	1066	1089	1096	1183	1236	1249	1262	1255	16%
Divisions					41	43	44	47	47	47	

Le Poste a souligné depuis plusieurs années la faiblesse du vivier d'élèves à Agadir, notamment en primaire.

**Tableau 4 : Admis sur tests-concours et sans test  
En septembre 2012 par établissement (nouveaux entrants)**

	Admis Test		Sans TEST		Total
	Gauguin	LFA	Gauguin	LFA	
<b>MS</b>	14	19	4	10	47
<b>GS</b>	16	7	11	1	35
<b>Mat.</b>	30	26	15	11	<b>82</b>
<b>CP</b>	5	1	10		16
<b>CE1</b>	5		6	1	12
<b>CE2</b>	2	2	10	1	15
<b>CM1</b>	3	2	5	2	12
<b>CM2</b>	3	1	10		14
<b>6</b>	2				2
	50	32	56	15	153

**Tableau 5 : Evolution des admissions sur Agadir  
Admis sur tests-concours et sans test  
de 2008 à 2012 (nouveaux entrants)**

**2008                      2010                      2012**

Effectifs au 1<sup>er</sup> février 2013

Niveaux	Tests	ST	Ttl	Tests	ST	Ttl	Tests	ST	Ttl
<b>MS</b>	43	20	<b>63</b>	30	20	<b>50</b>	33	14	<b>47</b>
<b>GS</b>	15	7	<b>22</b>	17	7	<b>24</b>	23	12	<b>35</b>
<b>Mat.</b>	58	27	<b>85</b>	47	27	<b>74</b>	56	26	<b>82</b>
<b>CP</b>	13	10	<b>23</b>	10	21	<b>31</b>	6	10	<b>16</b>
<b>CE1</b>	8	14	<b>22</b>	8	6	<b>14</b>	5	7	<b>12</b>
<b>CE2</b>	1	8	<b>9</b>	2	8	<b>10</b>	4	11	<b>15</b>
<b>CM1</b>		7	<b>7</b>	5	5	<b>10</b>	5	7	<b>12</b>
<b>CM2</b>		12	<b>12</b>	4	3	<b>7</b>	4	10	<b>14</b>
<b>Total élémentaire</b>	22	51	<b>73</b>	29	43	<b>72</b>	24	45	<b>69</b>
<b>6e</b>			<b>0</b>	5	3	<b>8</b>	2		<b>2</b>
<b>Tot.</b>	80	78	<b>158</b>	81	73	<b>154</b>	82	71	<b>153</b>



**Tableau 6 : Evolution des structures  
et des effectifs**

**Effectifs au 15 septembre 2012**

<b>MS</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Gauguin (divisions)	1	0,65	0,6	0,5
Effectif	26	17	16	17
LFA (divisions)	1	1	1	1
Effectif	26	25	20	24

<b>GS</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Gauguin (divisions)	1	1,3	1,4	1,5
Effectif	30	36	38	36
LFA (divisions)	2	1	1	1
Effectif	47	31	31	23

<b>CP</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Gauguin (divisions)	2	2	2	2
Effectif	54	47	49	53
LFA (divisions)	2	2	1	1
Effectif	49	52	31	31

<b>CE1</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Gauguin (divisions)	2	2	2	2
Effectif	49	49	52	53
LFA (divisions)	1	2	2	1
Effectif	32	51	54	29

<b>CE2</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Gauguin (divisions)	2	2	2	2
Effectif	51	51	52	60
LFA (divisions)	2	1	2	2
Effectif	40	30	49	55

**Remarque :** les différences qui peuvent apparaître entre les tableaux 5 et 6 proviennent de la date d'observation des effectifs. Ainsi, au 2 février 2013, il y a 47 élèves en MS sur Agadir, au lieu de 41 au 15 septembre 2012. Cela est dû aux arrivées et départs en cours d'année scolaire.